



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan, tenue le premier jour du mois de février deux mille vingt et un (1^{er} février 2021) à 17h par visioconférence (zoom) à partir de la salle des comités du bureau municipal sis au 795, rue Principale (Édifice Jacques-Caron) à Batiscan.

À laquelle sont présents les membres du conseil : **Le maire**
Monsieur Christian Fortin

Les conseillers (ères)
Madame Henriette Rivard Desbiens
Madame Monique Drouin
Monsieur Yves Gagnon
Monsieur Pierre Châteauneuf
Monsieur Sylvain Dussault
Monsieur René Proteau

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE ET ADOPTION

1.1 Ouverture de la session par Monsieur le Maire

La séance ordinaire se tient selon les dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1). Tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ayant été convoqués dans les délais fixés par le Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1). Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan présents forment quorum et consentent à la tenue de la présente séance ordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1) et de l'ordonnance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

Monsieur Christian Fortin, maire, présidant la séance, procède à l'ouverture de la séance ordinaire à dix-sept heures (17 h) ce lundi 1^{er} février 2021 et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Enregistrement des présences des élus municipaux

L'agente de bureau, madame Monique Bélanger, agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Les présences de tous les membres du conseil de la Municipalité de Batiscan sont enregistrées par l'agente de bureau.

Aucun citoyen n'est présent en raison des circonstances actuelles de la pandémie du coronavirus sévissant dans la province de Québec. Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan que l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1) a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décisions, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance ordinaire.

Dans la situation actuelle liée au coronavirus, les séances du conseil municipal se tiennent présentement à huis clos. Les membres du conseil assistent par vidéoconférence.

Les séances du conseil municipal peuvent maintenant être écoutées en audio. Celles-ci seront disponibles dans les 24 à 48 heures suivant la séance.

Les citoyens qui le souhaitent peuvent cependant poser leur question par courriel à municipalité@batiscan.ca. Nous recommandons de poser votre question en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance. Le maire, monsieur Christian Fortin, répondra aux questions reçues à la fin de la séance du conseil municipal.



Avertissement au lecteur : l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifiée en tout temps, sans préavis et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site internet de la Municipalité avant la tenue de la séance.

Note au lecteur

Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., chapitre, E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte des résolutions tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues au code municipal du Québec (RLRQ., chapitre, C-27.1), ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal lors de la séance suivante.

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-02-034

1.3 Acceptation de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire de ce lundi 1^{er} février 2021

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

ATTENDU le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 5 février 2021;

ATTENDU l'arrêté numéro 2021-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU que l'arrêté 2021-003 est, aux dernières nouvelles, toujours en vigueur en date du 1^{er} février 2021;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance ordinaire de ce lundi 1^{er} février 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM) à partir de la salle des comités du bureau municipal sise au 795, rue Principale à Batiscan (édifice Jacques-Caron);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte que la présente séance ordinaire de ce lundi 1^{er} février 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence (ZOOM) à partir de la salle des comités du bureau municipal sise au 795, rue Principale à Batiscan (édifice Jacques-Caron);



Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-035

1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

1. OUVERTURE ET ADOPTION :

- 1.1 Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
- 1.2 Enregistrement des présences des élus municipaux;
- 1.3 Acceptation de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire de ce lundi 1^{er} février 2021;
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;

2 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2021 à 17h;

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES :

- 3.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021;

4 RESSOURCES HUMAINES :

- 4.1 Autorisation à messieurs Luc Frigon et Frédéric Lessard, journalistes spécialisés, à prendre part à une session de formation à distance en mode synchrone, organisée par le cégep Saint-Laurent portant sur le traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et portant sur le réseau de distribution de l'eau potable qui sera tenue du 23 mars 2021 au 22 avril 2021 et qui sera tenue du 20 avril 2021 au 20 mai 2021;

5 TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES :

- 5.1 Amendement à la résolution numéro 2021-01-020 relativement à la conclusion de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles des chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire;
- 5.2 Mandat à la firme Westburne Québec division de Rexel Canada le soin de préparer et fournir deux (2) luminaires de rue au Del d'une puissance de 140 watts chacun comprenant la préparation et la fourniture de trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables pour l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare;
- 5.3 Demande à Hydro-Québec le soin de procéder aux travaux d'installation et de branchement de trois (3) luminaires de rue au Del dont deux (2) d'une puissance de 140 watts chacun et la troisième d'une puissance de 54 watts pour améliorer la qualité de l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare;
- 5.4 Demande à la Fédération canadienne des municipalités une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux visant à effectuer une collecte de données et à produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire



comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme;

- 5.5 Mandat à la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) le soin de procéder à l'élaboration de la demande de subvention (PGAM de la FCM), effectuer une collecte de données et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme;
 - 5.6 Demande au ministre des Transports du Québec une aide financière prise à même son enveloppe discrétionnaire visant la remise en état de l'infrastructure routière locale des ponceaux et de la chaussée de l'artère du rang Cinq-Mars;
- 6 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BATISCAN :
- 6.1 Nomination de la représentante municipale et de la coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2021;
- 7 RAPPORT DES COMITÉS MUNICIPAUX :
- 7.1 Comité des travaux publics et des infrastructures;
 - 7.1.1 Rapport suite à la tenue de la rencontre de travail qui s'est tenue le vendredi 15 janvier 2021. Rencontre avec l'ingénieur de la firme Pluritec. Dossiers : mise aux normes de notre système de traitement de l'eau potable et le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Lehouillier et des Jésuites;
 - 7.2 Comité politique familiale (volet familles – volet aînés);
 - 7.2.1 Rapport suite à la tenue de la réunion de travail du comité qui s'est tenue le 18 janvier 2021;
 - 7.2.2 Un projet de plan d'action sera déposé sous peu au conseil pour approbation;
- 8 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX;
- 8.1 Telus Québec. Accusé réception de la résolution 2021-01-032 concernant notre demande à la susdite firme de mettre tout en oeuvre pour améliorer la qualité des services de télécommunication à ce qui a trait à l'internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Batiscan;
 - 8.2 L'association des plus beaux villages du Québec. Accusé réception de la résolution numéro 2021-01-006 concernant le renouvellement de notre adhésion à la susdite association;
 - 8.3 Ministère des Transports du Québec. Accusé réception de la résolution numéro 2021-01-019 concernant notre demande de permis d'intervention pour les travaux à effectuer selon le cas dans l'emprises des routes provinciales en 2021;
- 9 AFFAIRES NOUVELLES :
- 9.1 Mandat à la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...Fil inc., le soin de préparer, fournir et installer un système d'alarme complet comprenant le service de la centrale d'appel pour l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan;
 - 9.2 Mandat à la firme Telus Québec, le soin de procéder aux travaux de branchement du service inforoute au quai municipal pour les besoins de l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan;
 - 9.3 Mandat à la firme Groupe Maskatel LP le soin de procéder aux travaux de remplacement et de torquage de tous les boulons de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan;



10 DOCUMENTS DÉPOSÉS ET CORRESPONDANCE (copies disponibles sur demande) :

- 10.1 Ministère de la Sécurité publique. Après 9 ans à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, monsieur Sébastien Doire a accepté une promotion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à compter du 1^{er} février 2021;
- 10.2 M.R.C. des Chenaux. Résolution numéro 2021-01-034 concernant une demande d'accessibilité au module ZTE Smart Hub de la firme Telus;

11 VARIA;

12 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes);

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, monsieur Christian Fortin, maire, propose d'apporter une modification à l'ordre du jour, savoir :

- Modification : Ajout d'une motion

- 11.1 Mandat à la firme Clôtures Nord-Sud le soin de préparer, fournir et installer une (1) barrière coulissante (rampe de mise à l'eau) comprenant tous les accessoires et deux cents (200) puces porte-clés (cartes magnétiques) sur le site du quai municipal de la Place Jacques St-Cyr.

En conséquence, sur la proposition de monsieur Yves Gagnon, conseiller, appuyé par madame Monique Drouin, conseillère, et il est résolu de dispenser le maire, monsieur Christian Fortin, de la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé avec la modification ci-haut énoncée au paragraphe précédent.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02-036

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2021 à 17h

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont reçu une copie du procès-verbal à adopter de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 11 janvier 2021 à 17h, dans les délais prévus par la loi, permettant ainsi la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur René Proteau, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte, avec dispense de lecture, le contenu et le libellé tel que rédigé du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan qui s'est tenue le lundi 11 janvier 2021 à compter de 17h.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES :

2021-02-037

3.1 **Acceptation des comptes à payer et des déboursés de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan présents à ladite séance attestent avoir reçu la liste des comptes à payer et des déboursés pour la présente séance couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, en avoir pris connaissance et disposé à procéder à son approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur Pierre Châteauneuf, et il est résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise le paiement des comptes à payer et des déboursés de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 pour un total de 106 297,06\$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet. (Pages 95-96)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

4. RESSOURCES HUMAINES

2021-02-038

4.1 **Autorisation à messieurs Luc Frigon et Frédéric Lessard, journalistes spécialisés, à prendre part à une session de formation à distance en mode synchrone, organisées par le cégep Saint-Laurent portant sur le traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et portant sur le réseau de distribution de l'eau potable qui sera tenue du 23 mars 2021 au 22 avril 2021 et qui sera tenue du 20 avril 2021 au 20 mai 2021**

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 6 mai 2019, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des membres présents une résolution confirmant officiellement l'engagement de monsieur Luc Frigon au statut d'employé régulier à titre de journaliste spécialisé au sein du service de la voirie locale du territoire de la Municipalité de Batiscan (référence résolution numéro 2019-05-135);



ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 6 juillet 2020, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des membres présents une résolution confirmant officiellement l'engagement de monsieur Frédéric Lessard au statut d'employé régulier à titre de journalier spécialisé au sein du service de la voirie locale du territoire de la Municipalité de Batiscan (référence résolution numéro 2020-07-167);

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Batiscan a alors procédé à une démarche de qualification professionnelle auprès d'emploi-Québec pour l'inscription de messieurs Luc Frigon et Frédéric Lessard à un programme d'apprentissage pour la qualification professionnelle obligatoire en traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-ND);

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 6 mai 2019, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix des membres présents une résolution mandatant la firme Environnement MCM inc. le soin de procéder à la formation en compagnonnage des nouveaux employés réguliers affectés au réseau d'aqueduc pour le profil OTUFD-ND comprenant la préparation pour l'examen d'Emploi-Québec (référence résolution numéro 2019-05-125);

ATTENDU qu'avant de débiter la formation en compagnonnage, messieurs Luc Frigon et Frédéric Lessard doivent au préalable prendre part à une formation théorique, et madame Samira Ouacel, agente de soutien administratif auprès du cégep Saint-Laurent, a, le 26 janvier 2021, transmis à la direction générale le calendrier de formation à distance en mode synchrone portant sur le traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et portant sur le réseau de distribution de l'eau potable qui sera tenue du 23 mars 2021 au 22 avril 2021 et qui sera tenue du 20 avril 2021 au 20 mai 2021, dont messieurs Frigon et Lessard ont manifesté l'intérêt d'y prendre part;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge alors opportun de permettre à messieurs Luc Frigon et Frédéric Lessard, journaliers spécialisés, à prendre part à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Monique Drouin, conseillère, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Luc Frigon, journalier spécialisé, à prendre part à une session de formation à distance en mode synchrone organisée par le cégep Saint-Laurent portant sur le traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et portant sur le réseau de distribution de l'eau potable qui sera tenue les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 avril 2021 et les 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19 et 20 mai 2021.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Frédéric Lessard, journalier spécialisé, à prendre part à une session de formation à distance en mode synchrone organisée par le cégep Saint-Laurent portant sur le traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration et portant sur le réseau de distribution de l'eau potable qui sera tenue les 23, 24, 25, 30 et 31 mars 2021 et les 1, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21 et 22 avril 2021.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise le défraiement de toutes les dépenses encourues comprenant les points suivants :

- Inscription : = 3 190,56\$, taxes incluses chacun + les frais de formateur.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.



Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2021-02-039

5.1 Amendement à la résolution numéro 2021-01-020 relativement à la conclusion de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles des chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 11 janvier 2021, les membres du conseil municipal présents à la dite séance ont adopté à l'unanimité des voix des conseillers une résolution autorisant la conclusion de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles des chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire (référence résolution numéro 2021-01-020) ;

ATTENDU la direction générale a transmis le document de l'entente au président de la firme Gestion sanitaire David Morin inc. à des fins de signature et après examen du susdit document par le susdit président, l'indexation du renouvellement de l'entente devait être de 3% au lieu de 2% par rapport à l'année précédente;

ATTENDU que la direction générale a procédé à une vérification des allégations du président de la firme Gestion sanitaire David Morin inc. et il appert que ce dernier avait bien offert ses services avec une indexation de 3% par rapport à l'entente de l'année dernière portant ainsi les honoraires professionnels de l'ordre de 9 080,64\$ (2020), taxes en sus, à 9 353,06\$ (2021), taxes en sus;

ATTENDU que dans les circonstances, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge alors opportun d'apporter un amendement aux conditions et aux termes de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles des chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Yves Gagnon, conseiller, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan amende à toute fin que de droit le libellé de la résolution numéro 2021-01-020 concernant la conclusion de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles des chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire pour se lire comme suit, savoir :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte et autorise la conclusion de l'entente intervenue avec la firme Gestion sanitaire David Morin inc. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles, volet recyclage, de tous les chemins privés et verbalisés du secteur ouest du territoire comprenant le chemin Couet, le chemin Lahaye, le chemin Le Marchand, le chemin Le Maraîcher, le chemin de la Pointe-à-la-Citrouille, le chemin St-Arnaud, le chemin Thiffault, le chemin de l'Île-Saint-Éloi Est, le chemin de l'Île-Saint-Éloi Ouest et l'avenue des Quatorze-Soleils . La proposition de service déposée par monsieur David Morin, président de la firme Gestion sanitaire David Morin inc., en date du 6 janvier 2021, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.



Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à verser la somme de 9 353,06\$, taxes en sus, à la firme Gestion sanitaire David Morin inc. et selon les modalités suivantes, à savoir :

Paiement d'un montant de 779,42\$ par mois taxes en sus, durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclusivement (service de 26 semaines), le tout sur présentation de pièces justificatives;

Réduction du paiement mensuel advenant que le service soit interrompu temporairement en raison de la mauvaise qualité des voies carrossables pouvant survenir au printemps. Un montant de 389,71\$ sera alors déduit pour chaque semaine d'interruption.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-040

5.2 Mandat à la firme Westburne Québec division de Rexel Canada le soin de préparer et fournir deux (2) luminaires de rue au Del d'une puissance de 140 watts chacun comprenant la préparation et la fourniture de trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables pour l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro # 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare

ATTENDU que tel qu'annoncé au dépôt du budget de l'exercice financier 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a pris la décision d'améliorer la qualité de l'éclairage public par l'ajout de trois (3) luminaires de rue dont l'une sur l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte (face au 1201, rue Principale, poteau # TIRSS), la seconde sur la route provinciale numéro 138 à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille (à l'Est du coin, poteau # T4G6S) et la troisième à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare (face au 114, Promenade du Fleuve, poteau # T7C7S) et le service administratif a fait appel à la firme Westburne Québec, division de Rexel Canada, pour obtenir une proposition de service pour la préparation et la fourniture de ces produits d'éclairage public;

ATTENDU que la direction générale a fait appel à monsieur Réal Ricard, représentant au sein de la firme Westburne Québec, division de Rexel Canada et ce dernier a, en date du 25 janvier 2021, offert ses services visant à préparer et à fournir deux (2) luminaires de rue au Del d'une puissance de 140 watts chacun modèle SVS-14016WLED4K et les accessoires comprenant la préparation et la fourniture de trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables pour l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 1 873,88\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Châteauneuf, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la firme Westburne Québec, division de Rexel Canada, et mandate cette dernière le soin de procéder à la préparation et la fourniture de deux (2) luminaires de rue au Del



d'une puissance de 140 watts chacun, modèle SVS-14016WLED4K et les accessoires comprenant la préparation et la fourniture de trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables pour l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare. La proposition de service déposée par monsieur Réal Ricard, représentant de la firme Westburne Québec, division de Rexel Canada, en date du 25 janvier 2021, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants, à verser la somme de 1 873,88\$, taxes incluses, à la firme Westburne Québec, division de Rexel Canada, trente (30) jours suivant la réception de la fourniture des produits d'éclairage public au DEL, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-041

5.3 Demande à Hydro-Québec le soin de procéder aux travaux d'installation et de branchement de trois (3) luminaires de rue au Del dont deux (2) d'une puissance de 140 watts chacun et la troisième d'une puissance de 54 watts pour améliorer la qualité de l'éclairage public de l'artère de la route provinciale numéro # 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare

ATTENDU que tel qu'annoncé au dépôt du budget de l'exercice financier 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a pris la décision d'améliorer la qualité de l'éclairage public par l'ajout de trois (3) luminaires de rue dont l'une sur l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte (face au 1201, rue Principale, poteau # TIRSS), la seconde sur la route provinciale numéro 138 à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille (à l'est du coin, poteau # T4G6S) et la troisième à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare (face au 114, Promenade du Fleuve, poteau # T7C7S);

ATTENDU qu'à ces endroits, l'éclairage public est inexistant et par mesure de sécurité, il est de mise d'ajouter deux (2) ensembles complets de luminaires de rue, modèle SVS-14016WLED4K d'une puissance de 140 watts chacun et un (1) ensemble complet de luminaire de rue, modèle SVS-5416WLED4K d'une puissance de 54 watts pour répondre aux besoins des contribuables des secteurs de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan se propose au cours des prochains jours à se porter acquéreur de deux (2) ensembles complets de luminaires de rue au DEL d'une puissance de 140 watts chacun, d'un (1) ensemble complet de luminaire de rue au DEL d'une puissance de 54 watts comprenant la fourniture de trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables et à la réception de ces produits d'éclairage public, de mandater un électricien visant à procéder aux travaux de préparation et de filage des susdits luminaires de rue;



ATTENDU que par mesure préventive et par souci de la sécurité de nos citoyens, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun de demander à Hydro-Québec de procéder aux travaux d'installation et de branchement de deux (2) luminaires de rue au Del d'une puissance de 140 watts chacun, d'un (1) luminaire de rue au DEL d'une puissance de 54 watts comprenant l'installation des trois (3) potences de 2,44 mètres ajustables pour améliorer la qualité de l'éclairage public dont l'une sur l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte (face au 1201, rue Principale, poteau # TIRSS), la seconde sur la route provinciale numéro 138 à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille (à l'est du coin, poteau # T4G6S) et la troisième à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare (face au 114, Promenade du Fleuve, poteau # T7C7S);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par madame Monique Drouin, conseillère, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan demande à Hydro-Québec le soin de procéder aux travaux d'installation et de branchement de deux (2) luminaires de rue, modèle SVS-14016WLED4K d'une puissance de 140 watts chacun et un (1) luminaire de rue, modèle SVS-5416WLED4K d'une puissance de 54 watts pour améliorer la qualité de l'éclairage public sur l'artère de la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte (face au 1201, rue Principale, poteau # TIRSS), la seconde sur la route provinciale numéro 138 à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille (à l'est du coin, poteau # T4G6S) et la troisième à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare (face au 114, Promenade du Fleuve, poteau # T7C7S);

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan joint à la présente résolution un plan descriptif des lieux des emplacements des trois (3) luminaires sur la route provinciale numéro 138 entre l'avenue des Berges et la rue Massicotte, à l'intersection du chemin de la Pointe-à-la-Citrouille et à l'intersection des artères de la Promenade du Fleuve et de la rue du Phare;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à retenir les services d'un électricien visant à procéder aux travaux de préparation et de filage des susdits luminaires de rue.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-042

5.4 Demande à la Fédération canadienne des municipalités une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux visant à effectuer une collecte de données et à produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen termes

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a pris connaissance des conditions et modalités du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités visant à aider les municipalités et les collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs;

ATTENDU que les activités admissibles au susdit Programme consistent à :

- Évaluation de la gestion des actifs.
- Plans, politiques et stratégies de gestion des actifs.
- Collecte des données et production de rapports.
- Formation et développement organisationnel.
- Transfert des connaissances.

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan se propose de soumettre à la direction générale du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités une demande d'aide financière visant à effectuer une collecte de données et à produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme;

ATTENDU que la direction générale de la Municipalité de Batiscan a fait appel au service de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités afin de nous soumettre une proposition des services professionnels visant à effectuer une collecte de données, à préparer et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire en vue de pouvoir émettre les interventions à réaliser à court et moyen terme ainsi que hiérarchiser leurs priorités comprenant la géolocalisation;

ATTENDU que monsieur Dominic Lachance, ingénieur, MBA au sein de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités du Québec a, en date du 27 janvier 2021, offert ses services pour effectuer une collecte de données, à préparer et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 23 397,41\$, taxes incluses;

ATTENDU que les coûts de l'intervention sont de l'ordre de 21 364,96\$ incluant la partie des taxes non remboursables (taxes nettes) et compte sur l'appui financier de la susdite Fédération canadienne des municipalités visant à obtenir une contribution de 90% des coûts représentant un montant de 19 228,46\$ incluant la partie des taxes non remboursables (taxes nettes) et que la Municipalité de Batiscan est disposée à consacrer en totalité la contribution monétaire de 10% représentant un montant de 2 136,50\$ incluant la partie des taxes non remboursables (taxes nettes) prise à même le surplus accumulé non affecté du fonds d'administration afin de respecter les critères d'admissibilité du Programme de gestion des actifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Monique Drouin, conseillère, appuyé par monsieur Yves Gagnon, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan soumet à la direction générale du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités une demande d'aide financière de l'ordre de 19 228,46\$ (21 364,96\$ X 90%) incluant la partie des taxes non remboursables (taxes nettes) visant la réalisation des travaux du projet visant à effectuer une collecte de données, à préparer et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs municipaux :



Activités 1> prise de données

Activités 2> préparer et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen termes.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à consacrer une somme de 2 136,50\$ (21 364,96 X 10%) incluant la partie des taxes non remboursables (taxes nettes) prise à même le surplus accumulé non affecté du fonds d'administration au financement des coûts associés à ce projet

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan reconnaît spécifiquement que l'analyse et l'étude de la demande d'aide financière, de même que la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité énoncés à la brochure du programme dont elle reconnaît avoir pris connaissance et la décision de refuser ou d'accorder ladite aide financière, ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion de la direction générale du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan renonce spécifiquement à intenter quelques recours judiciaires, administratifs que ce soit contre la direction générale du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, ses administrateurs, dirigeants ou employés pour quelque cause que ce soit, y compris toutes les réclamations, dommages et intérêts.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan, sans limiter la généralité de ce qui précède, reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la demande d'aide financière sera finale et sans appel et en conséquence, renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande d'aide financière.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan le formulaire de demande d'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'exécution de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise le maire, monsieur Christian Fortin, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Massicotte, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan tous les documents ou ententes à intervenir avec la direction générale du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 7

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix du maire et des membres présents.

Adoptée

2021-02-043

5.5 Mandat à la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) le soin de procéder à l'élaboration de la demande de subvention (PGAM de la FCM) et à effectuer une collecte de données et à produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme

ATTENDU qu'au cours des dernières années le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a procédé à des travaux de remise en condition des ponceaux localisés



au chemin de l'Île-Saint-Éloi Est, au chemin de l'Île-Saint-Éloi Ouest, au rang Nord, au rang Picardie, la rue des Jésuites et la rue de la Salle;

ATTENDU que malgré ce bel effort, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan est au fait que plus de trente-neuf (39) ponceaux sont localisés à différents endroits sur le territoire et dans un souci de planification à court, moyen et long terme, il est impératif de procéder à une inspection systématique des susdits ponceaux afin de connaître l'état des conditions de chacune de ces infrastructures et d'établir un calendrier de travaux par ordre de priorité pour ceux nécessitant une remise en condition comprenant la géolocalisation;

ATTENDU qu'au cours de la présente séance ordinaire de ce lundi le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a adopté à l'unanimité des voix des conseillers une résolution demandant à la Fédération canadienne des municipalités une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux visant à effectuer une collecte de données et à produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme (référence résolution numéro 2021-02-042);

ATTENDU que des services professionnels sont requis afin d'effectuer la réalisation de l'évaluation, de la géolocalisation et la mise à jour des conditions actuelles de nos trente-neuf (39) ponceaux qui consistent à procéder à des activités d'inspection et de productions de rapports d'inspection afin de connaître l'état de chacune de ces infrastructures;

ATTENDU que la direction générale a fait appel au service de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités et monsieur Dominic Lachance, ingénieur MBA, a, en date du 27 janvier 2021, offert ses services visant à procéder à l'élaboration de la demande de subvention du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités et à effectuer une collecte de données et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme, moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 24 777,11\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur René Proteau, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités et mandate cette dernière le soin de procéder à l'élaboration de la demande de subvention du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, effectuer une collecte de données et produire un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme. La proposition de service déposée par monsieur Dominic Lachance, ingénieur MBA au sein de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités, en date du 27 janvier 2021, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan informe la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités à l'effet que le présent mandat est conditionnel à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme des gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités à l'exception du volet des travaux de l'élaboration de la demande de subvention dans le cadre du susdit programme.



Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage, par ses représentants, à verser la somme de 1 379,70\$, taxes incluses, à la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités à ce qui a trait au volet des travaux de l'élaboration de la demande de subvention du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants, à verser la somme de 23 397,41\$, taxes incluses, à la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités à ce qui a trait au volet des travaux de la collecte de données et de la production d'un rapport d'évaluation de l'état actuel de trente-neuf (39) ponceaux existants localisés sur le territoire comprenant la géolocalisation, la priorisation et la planification des interventions à court et moyen terme, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme des gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer le coût des honoraires professionnels de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités par l'appropriation de la somme de 19 288,46\$, taxes nettes, prise à même l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités et de l'appropriation de la somme de 3 396,35\$, taxes nettes, prise à même le surplus non affecté du fonds d'administration de la Municipalité de Batiscan.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-044

5.6 Demande au ministre des Transports du Québec une aide financière prise à même son enveloppe discrétionnaire visant la remise en état de l'infrastructure routière locale des ponceaux et de la chaussée de l'artère du rang Cinq-Mars

ATTENDU que la version finale de la mise à jour de notre plan d'intervention des priorités 1 à 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a été déposée le 15 juin 2020 et soumis à l'attention des membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan;

ATTENDU que notre enveloppe 2019-2023 au montant 829 797,00\$ dans le cadre du susdit programme a été entièrement utilisé pour la réalisation des travaux de la mise aux normes de notre système de traitement de l'eau potable et la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Principale et de la rue du Couvent;

ATTENDU que le rapport de notre plan d'intervention nous indique que les quatre (4) facteurs de priorisation découlant de l'analyse du réseau routier et du profil socio-économique font de l'artère du rang Cinq-Mars une route prioritaire;

ATTENDU que cette artère nous a été cédée par le ministère des transports du Québec et la dernière intervention au niveau de sa remise en condition remonte à 1989, et aujourd'hui l'état de la surface de la chaussée pavée de l'artère du rang Cinq-mars est passablement détérioré ainsi que les ponceaux à un point tel qu'il est dangereux d'y circuler pour les automobilistes et les camionneurs;



ATTENDU que son état nécessite une remise en état de son infrastructure comprenant une nouvelle couche de pavage sur une largeur de 6,4 mètres et une longueur de 500 mètres comprenant le remplacement des ponceaux;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Batiscan est d'avis que la qualité et l'entretien des infrastructures sont essentiels pour assurer la pérennité de nos services offerts à la population actuelle et pour les générations futures;

ATTENDU que l'artère du rang Cinq-Mars est une artère névralgique qui dessert un grand nombre de citoyens et plusieurs fermes laitières;

ATTENDU que les susdits travaux sont estimés à un coût d'environ 70 000,00\$, taxes incluses;

ATTENDU que vous êtes en mesure de constater que la mise de fonds du milieu est quand même substantielle pour une municipalité rurale comme la nôtre;

ATTENDU que dans les circonstances, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun de faire appel à votre générosité, Monsieur le Ministre, et qu'une contribution financière de l'ordre de 30 000,00\$ prise à même votre enveloppe discrétionnaire et plus précisément dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux nous apparaît fort raisonnable pour nous aider à réaliser les travaux de remise en état de l'infrastructure, la surface carrossable ainsi que les ponceaux de l'artère du rang Cinq-Mars;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur Yves Gagnon, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan demande à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, une aide financière de l'ordre de 30 000,00\$ prise à même son enveloppe discrétionnaire et plus précisément dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux visant à nous aider à réaliser les travaux de remise en état de l'infrastructure, de la surface carrossable ainsi que les ponceaux de l'artère du rang Cinq-Mars sur une largeur de 6,4 mètres et une longueur de 500 mètres dont les coûts estimés de réalisation sont de l'ordre de 70 000,00\$, taxes incluses.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2021-02-045

6.1 Nomination de la représentante municipale et de la coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2021

ATTENDU que madame France Maillette, secrétaire principale au sein du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., a transmis une correspondance datée du 26 octobre 2020 nous informant de procéder à la nomination de la représentante municipale et de la coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2021;



ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun de procéder à la nomination de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère au siège numéro 1, à titre de représentante de la Municipalité de Batiscan et également celle de madame Claire Lamy à titre de coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale de Batiscan au sein du Centre régional des services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Sylvain Dussault, conseiller, appuyé par monsieur Pierre Châteauneuf, conseiller, et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan nomme et désigne à titre de représentante de la Municipalité de Batiscan au sein du Centre régional des services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère au siège numéro 1, pour l'année 2021.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan nomme et désigne à titre de coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale de Batiscan au sein du Centre régional des services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., madame Claire Lamy pour l'année 2021.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise la représentante municipale et la coordonnatrice responsable de la bibliothèque municipale de Batiscan à participer aux réunions, colloques ou assemblée générale préalablement autorisés par les autorités municipales de la Municipalité de Batiscan et organisés par le Centre régional des services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

7. RAPPORT DES COMITÉS MUNICIPAUX

7.1 Comité des travaux publics et des infrastructures

7.1.1 Rapport suite à la tenue de la rencontre de travail qui s'est tenue le vendredi 15 janvier 2021. Rencontre avec l'ingénieur de la firme Pluritec. Dossiers : mise aux normes de notre système de traitement de l'eau potable et le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Lehouillier et des Jésuites

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, nous informe à l'effet que la réalisation des travaux du projet de mise aux normes de notre système de traitement de l'eau potable évolue de façon satisfaisante. Le volet de l'installation des canalisations à partir des puits jusqu'au site de traitement est complété.

De plus, l'appel d'offre relativement à la réalisation du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial des rues Lehouillier et des Jésuites a été publié le mercredi 27 janvier 2021 sur le site SEAO. Les soumissions seront reçues au bureau municipal jusqu'à 15 heures le mercredi 24 février 2021.



7.2 Comité politique familiale (volet familles – volet aînés)

7.2.1 Rapport suite à la tenue de la réunion de travail du comité qui s'est tenue le 18 janvier 2021

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, cède la parole à madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère au siège numéro 1.

Madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère au siège numéro 1, nous informe à l'effet des résultats des délibérations suite à la tenue de la réunion de travail du comité qui s'est tenue le lundi 18 janvier 2021. Les dernières recommandations ont été enregistrées et le document de la mise à jour de notre politique familiale sera complété sous peu. Des renseignements seront pris auprès de monsieur Sylvain Hénault de l'organisme Espace Muni (Carrefour action municipale et famille) afin de bien compléter le rapport.

7.2.2 Un projet de plan d'action sera déposé sous peu au conseil pour approbation

Madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère au siège numéro 1, nous informe à l'effet que le projet du plan d'action faisant partie intégrante de la mise à jour de notre politique familiale sera déposé sous peu avec un échéancier réaliste de réalisation de travaux en tenant compte de la pandémie actuelle.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

8.1 Telus Québec. Accusé réception de la résolution 2021-01-032 concernant notre demande à la susdite firme de mettre tout en oeuvre pour améliorer la qualité des services de télécommunication à ce qui a trait à l'internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Batiscan

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, procède au dépôt de la correspondance et monsieur Vincent Gagné, technicien auprès de la firme Telus Québec. Cette missive, en date du 20 janvier 2021, nous informe de l'accusé de réception de notre résolution numéro 2021-01-032 concernant notre demande à la susdite firme de mettre tout en oeuvre pour améliorer la qualité des services de télécommunication à ce qui a trait à l'internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Batiscan.

Afin d'augmenter la portée du signal, un investissement de 100 000,00\$ doit être consacré. À cet effet, la désactivation de la fonction de la géolocalisation n'est pas une solution technique possible malgré les prétentions à ce sujet. Telus Québec a, à nouveau, informé les responsables du Programme Régions branchées à l'effet qu'ils sont disposés à effectuer tous les déploiements nécessaires afin de munir la fibre optique à tous les foyers de la municipalité de Batiscan. Telus Québec est dans l'attente des instances gouvernementales en rapport à ce programme.

8.2 L'association des plus beaux villages du Québec. Accusé réception de la résolution numéro 2021-01-006 concernant le renouvellement de notre adhésion à la susdite association

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, procède au dépôt de la correspondance de monsieur Jules Savoie, directeur général de l'Association des plus beaux villages du Québec. Cette missive, en date du 14 janvier 2021, nous informe de l'accusé de réception de notre résolution numéro 2021-01-006 concernant le renouvellement de notre adhésion à la susdite association.

8.3 Ministère des Transports du Québec. Accusé réception de la résolution numéro 2021-01-019 concernant notre demande de permis d'intervention pour les travaux à effectuer selon le cas dans l'emprises des routes provinciales en 2021

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, procède au dépôt de la correspondance de monsieur Daniel Leclerc, ingénieur au sein du ministère des Transports du Québec. Cette missive, en date du 19 janvier 2021, nous informe de



l'accusé de réception de la résolution numéro 2021-01-019 concernant notre demande de permis d'intervention pour les travaux à effectuer selon le cas dans l'emprise des routes provinciales en 2021. Notre résolution sert de dépôt de garantie pour nos demandes de travaux n'excédant pas 10 000,00\$, et ce, pour la saison 2021.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2021-02-046

9.1 Mandat à la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...Fil inc., le soin de préparer, fournir et installer un système d'alarme complet comprenant le service de la centrale d'appel pour l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 4 mai 2020, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des conseillers une résolution pour l'adoption du règlement numéro 243-2020 décrétant des dépenses relatives à la réalisation des travaux de restauration du bâtiment du hangar maritime au quai municipal, Place Jacques St-Cyr, de l'ordre de 125 000,00\$ et un emprunt de 125 000,00\$ (référence résolution numéro 2020-05-127) ;

ATTENDU que le bâtiment du hangar maritime au quai municipal, Place Jacques Saint-Cyr, a un cachet historique et architectural d'une valeur inestimable et ce dernier fut cité monument historique en 2011 étant l'un des derniers vestiges de notre passé maritime québécois;

ATTENDU qu'avant le début des travaux du projet de restauration du bâtiment abritant le hangar maritime et l'Office des signaux, ce dernier a fait l'objet d'une intrusion résultant à un vol de différents produits et équipements contenus à l'intérieur du susdit immeuble;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun en raison des investissements consacrés à la remise en état de ce bâtiment d'accroître la sécurité de ce dernier par l'installation d'un système d'alarme complet comprenant le service de la centrale d'appel;

ATTENDU que la direction générale a fait appel à trois (3) firmes spécialisées dans le domaine et la meilleure proposition obtenue fut celle de la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...Fil inc. qui nous offre ses services pour préparer, fournir et installer un système d'alarme complet comprenant le service de la centrale d'appel pour l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 908,30\$, taxes incluses, pour le système d'alarme et des honoraires professionnels de l'ordre de 179,36\$, taxes incluses, pour les frais annuels de la centrale d'appel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller, et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...fil inc. et mandate cette dernière le soin de préparer, fournir et installer un système d'alarme complet comprenant le service de la centrale d'appel pour l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan. La proposition de service déposée par monsieur Sylvain Carpentier, président de la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...Fil inc., en date du 21 janvier 2021, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme. Ce volet des travaux s'applique au règlement d'emprunt numéro 243-2020 qui fut approuvé le 15 juillet 2020.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à verser la somme de 908,30\$, taxes incluses, à ce qui a trait au système d'alarme et la somme de 179,36\$, taxes incluses, à ce qui a trait aux frais



annuels de la centrale d'appel à la firme Accessoires d'Alarme et d'Incendie Idées...Fil inc., trente (30) jours suivant la fin des travaux de l'installation du système d'alarme, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6
Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-047

9.2 Mandat à la firme Telus Québec, le soin de procéder aux travaux de branchement du service inforoute au quai municipal pour les besoins de l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 4 mai 2020, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des conseillers une résolution pour l'adoption du règlement numéro 243-2020 décrétant des dépenses relatives à la réalisation des travaux de restauration du bâtiment du hangar maritime au quai municipal, Place Jacques St-Cyr, de l'ordre de 125 000,00\$ et un emprunt de 125 000,00\$ (référence résolution numéro 2020-05-127) ;

ATTENDU que le bâtiment du hangar maritime au quai municipal, Place Jacques Saint-Cyr, a un cachet historique et architectural d'une valeur inestimable et ce dernier fut cité monument historique en 2011 étant l'un des derniers vestiges de notre passé maritime québécois;

ATTENDU que dans le cadre des travaux du projet de restauration du bâtiment abritant le hangar maritime et l'Office des signaux, il est prévu d'installer un système d'alarme, une borne de recharge pour autos électriques et une rampe de mise à l'eau, tous devant être reliés à un système de contrôle localisé au bureau municipal;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan juge opportun de doter l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux d'un service inforoute de qualité autant pour les usagers du susdit immeuble, les caméras de surveillance, la borne de recharge pour les autos électriques et la rampe de mise à l'eau;

ATTENDU que la direction générale a fait appel à deux (2) firmes spécialisées dans le domaine et la meilleure proposition obtenue fut celle de la firme Telus Québec qui nous offre ses services pour préparer, fournir et brancher un service inforoute de qualité (internet 25/5) au quai municipal pour les besoins de l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 57,49\$ par mois taxes incluses, pour une entente d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Yves Gagnon, conseiller, appuyé par madame Monique Drouin, conseillère, et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la firme Telus Québec et mandate cette dernière le soin de préparer, fournir et brancher un service inforoute de qualité (internet 25/5) au quai municipal pour les besoins de l'immeuble du hangar maritime et de l'Office des signaux situé au 1 000, rue Principale à Batiscan, comprenant les relais à un système de contrôle localisé au bureau municipal pour les équipements des caméras de surveillance, de la



borne de recharge pour les autos électriques et la rampe de mise à l'eau. La proposition de service déposée par madame Vanessa Roy, conseillère en Solution Affaire auprès de la firme Telus Québec, en date du 25 novembre 2020, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme. Ce volet des travaux s'applique au règlement d'emprunt numéro 243-2020 qui fut approuvé le 15 juillet 2020.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage, par ses représentants à verser la somme de 57,49\$ par mois, taxes incluses, pour une entente de trois (3) ans à la firme Telus Québec, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

2021-02-048

9.3 Mandat à la firme Groupe Maskatel LP le soin de procéder aux travaux de remplacement et de torquage de tous les boulons de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan

ATTENDU que la Municipalité de Batiscan est propriétaire de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan depuis plusieurs années;

ATTENDU que cette tour de télécommunication est utilisée par la firme de télécommunication Xittel comme tour de relais pour alimenter la tour de Batiscan 02 afin de doter le secteur ouest du territoire d'un service inforoute de qualité;

ATTENDU que la susdite firme devait dernièrement remplacer des équipements au haut de la tour pour maintenir le signal du service inforoute de qualité et ces travaux n'ont pu être réalisés, car les techniciens ne pouvaient pas accéder à la susdite tour, cette dernière est trop dangereuse au fait que tous les boulons sont complètement rouillés et devant être remplacés de même que le manque de plusieurs attachés le long de ladite tour;

ATTENDU que le territoire de la Municipalité de Batiscan est dans l'attente des différents paliers gouvernementaux visant à obtenir des aides financières pour doter tous les résidents et entreprises d'un réseau fiable d'internet haut débit;

ATTENDU que les démarches ont été entreprises et d'ici à ce que le service d'un réseau fiable d'internet haut débit soit disponible, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan est d'avis que la réalisation concrète de ce dossier peut encore prendre un certain temps et dans les circonstances juge opportun de collaborer avec les entreprises de télécommunication pour le maintien des services actuellement offerts et par le fait même de procéder à la remise en état de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan;

ATTENDU que monsieur Jean Bussières, chef de service réseaux sans-fil auprès de la firme Groupe Maskatel LP, a, en date du 16 novembre 2020, offert ses services pour procéder aux travaux de remplacement et de torquage de tous les boulons de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 2 008,61\$, taxes incluses;



EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Sylvain Dussault, conseiller, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller, et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la firme Groupe Maskatel LP et mandate cette dernière le soin de procéder aux travaux remplacement et de torquage de tous les boulons de la tour de télécommunication de Batiscan 01 localisée sur le site du terrain du centre communautaire situé au 181, rue de la Salle à Batiscan. La proposition de service déposée par monsieur Jean Bussièrès, chef de service réseaux sans-fil auprès de la firme Groupe Maskatel LP, en date du 16 novembre 2020, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage, par ses représentants à verser la somme de 2 008,61\$, taxes incluses, à la firme Groupe Maskatel LP à la fin des travaux, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS ET CORRESPONDANCE (Copies disponibles sur demande)

10.1 Ministère de la Sécurité publique. Après 9 ans à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, monsieur Sébastien Doire a accepté une promotion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à compter du 1^{er} février 2021

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, procède au dépôt de la correspondance de monsieur Sébastien Doire, directeur régional du ministère de la Sécurité publique. Cette missive, en date du 21 janvier 2021, nous informe à l'effet que monsieur Sébastien Doire, après 9 ans à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ce dernier a accepté une promotion auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Monsieur Doire entre en fonction à compter du 1^{er} février 2021.

10.2 M.R.C. des Chenaux. Résolution numéro 2021-01-034 concernant une demande d'accessibilité au module ZTE Smart Hub de la firme Telus

À ce moment de la réunion, monsieur Christian Fortin, maire, procède au dépôt de la correspondance de monsieur Patrick Baril, directeur général au sein de la M.R.C. des Chenaux. Cette missive, en date du 26 janvier 2021, nous informe à l'effet que le conseil des maires de la M.R.C. des Chenaux a adopté à l'unanimité une résolution demandant à la firme Telus Québec de mettre tout en œuvre pour améliorer la qualité des services de télécommunication à ce qui a trait à l'internet haut débit pour l'ensemble du territoire par le biais que le territoire de la municipalité de Batiscan soit intégré en zone admissible ou par le biais que la puce de géolocalisation du Smart Hub soit désactivée, car elle n'a que pour but d'empêcher son utilisation à d'autres endroits, ce qui permettrait alors d'utiliser le module ZTE Smart Hub pour le bénéfice de l'ensemble de la population.

**11. VARIA**

2021-02-049

11.1 Mandat à la firme Clôtures Nord-Sud le soin de préparer, fournir et installer une (1) barrière coulissante (rampe de mise à l'eau) comprenant tous les accessoires et deux cents (200) puces porte-clés (cartes magnétiques) sur le site du quai municipal de la Place Jacques St-Cyr

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 4 mai 2020, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des conseillers une résolution pour l'adoption du règlement numéro 243-2020 décrétant des dépenses relatives à la réalisation des travaux de restauration du bâtiment au hangar maritime au quai municipal, Place Jacques St-Cyr, de l'ordre de 125 000,00\$ et un emprunt de 125 000,00\$ (référence résolution numéro 2020-05-127);

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 2 novembre 2020, les membres du conseil municipal présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix du maire et des conseillers une résolution pour l'adoption du règlement numéro 252-2020 concernant la gestion administrative de la rampe de mise à l'eau et du stationnement situés sur le quai municipal, Place Jacques St-Cyr, et de l'établissement d'un tarif applicable à leur utilisation (référence résolution numéro 2020-11-261);

ATTENDU que dans le cadre des travaux du projet de restauration du bâtiment abritant le hangar maritime et l'Office des signaux, il est prévu d'installer une rampe de mise à l'eau comprenant tous les accessoires et deux cents (200) puces porte-clés (cartes magnétiques) sur le site du quai municipal de la Place Jacques St-Cyr;

ATTENDU que la direction générale a fait appel à deux (2) firmes spécialisées dans le domaine et la meilleure proposition obtenue fut celle de la firme Clôtures Nord-Sud qui nous offre ses services pour préparer, fournir et installer une (1) barrière coulissante (rampe de mise à l'eau) comprenant tous les accessoires et deux cents (200) puces porte-clés (cartes magnétiques) sur le site du quai municipal de la Place Jacques St-Cyr moyennant des honoraires professionnels de l'ordre de 16 096,50\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller, et il est unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan accepte la proposition de la firme Clôtures Nord-Sud et mandate cette dernière le soin de préparer, fournir et installer une (1) barrière coulissante (rampe de mise à l'eau) comprenant tous les accessoires et deux cents (200) puces porte-clés (cartes magnétiques) sur le site du quai municipal de la Place Jacques St-Cyr. La proposition de service déposée par monsieur Christian Bélanger, président auprès de la firme Clôtures Nord-Sud, en date du 29 janvier 2021, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et constitue un contrat en bonne et due forme. Ce volet des travaux s'applique au règlement d'emprunt numéro 243-2020 qui fut approuvé le 15 juillet 2020.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan s'engage par ses représentants à verser la somme de 16 096,50\$, taxes incluses, à la firme Clôtures Nord-Sud à la fin des travaux, le tout sur présentation de pièces justificatives.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 7

Nombre de voix CONTRE : 0



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix du maire et des membres présents.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan siège à huis clos suivant les directives émanant du gouvernement du Québec en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19) sévissant dans la province de Québec. Aucune question.

2021-02-050

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés à 17h34, il est proposé par madame Henriette Rivard Desbiens, conseillère, appuyé par monsieur Sylvain Dussault, conseiller, et il est résolu de clore et lever l'assemblée.

Nombre de voix POUR : 6

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

Adoptée

En signant le procès-verbal, monsieur Christian Fortin, maire, est réputé signer en vertu de la disposition de l'article 142(2) du Code municipal du Québec (RLRQ., chapitre C-27.1) toutes les résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.

Christian Fortin
Maire

Pierre Massicotte
Directeur général secrétaire-trésorier

**LISTE MENSUELLE DES COMPTES DU 1ER AU 31 JANVIER 2021**

Code ¹	#	Fournisseurs	Description	À payer
D	018	SBM	1 177.42	Broches-Copies du 30-10-2020 au 30-01-2021
D	034	EUROFINS ENVIRONEX	112.96	Analyse d'eau potable
R	073	CRSBP-RÉSEAU BIBLIO CQLM	6 613.12	Contribution municipale 2021
D	139	GROUPE CLR	297.80	Canaux-Pagettes pompiers-Répétitrice 911
D	142	TELUS QUEBEC	215.09	Service téléphonique internet - Aqueduc
D	143	HYDRO-QUEBEC	8 061.54	Électricité bâtiments publics
R	164	LES ENTREPRISES M. ET R. MASSICOTTE	1 006.03	Déneigement Ste-Marie-Picardie
D	183	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2 738.50	Fonds de pension - janv 2021
R	191	ASS. CHEFS SÉCURITÉ INCENDIE	316.64	Cotisation membre actif - année 2021
D	216	COGECO CONNEXION INC.	137.76	Lignes téléphoniques-télécopieur
D	218	PAGES JAUNES	61.88	Service annuaire Donnacona
D	231	CHEMINS DE FER QUEBEC-GATINEAU	296.00	Entretien passages à niveau
D	234	CERTIFIED LABORATORIES	273.30	Trousse nettoyage pour machinerie
R	240	ASS. PLUS BEAUX VILLAGES QC	824.25	Contribution annuelle 2021
D	241	VISTAPRINT	32.19	Cartes d'affaires inspecteur en bâtiment
D	241	POSTES CANADA	283.96	Timbres - Publipostages
D	241	IT CLOUD SOLUTIONS	142.47	Microsoft Business 365
D	241	DÉPANNEUR LE RELAIS	574.37	Essence - Travaux publics
D	307	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	317.33	Entretien charrue - gratte
D	320	AVANTIS COOPERATIVE	650.13	Entretien tracteur versatile-essuie-glace
D	343	SYNDICAT CAN. FONCTION PUBL.	142.02	Cotisation syndicale - janv 2021
R	344	GESTION SANITAIRE DAVID MORIN	870.04	Collecte chemins privés - déc. 2020
D	380	HMEC INC.	4 936.78	Vérification-réparation Inter 2012-gratte
D	296	MACHINERIE DES CHENAUX	333.61	Entretien gratte
D	403	COTISATION SYNDICALE LOCALE	108.59	Cotisation syndicale locale - janv 2021
D	406	TREPANIER PIECES AUTOS (2014)	322.99	Fournitures diverses
D	432	FORMICIEL INC.	153.61	Formulaires comptes de taxes
D	444	PAROISSE SAINT-LAURENT	982.44	Chauffage église, presbytère
D	491	LA CAPITALE ASSURANCE	1 896.19	Assurance collective - janv. 2021
R	539	ENTREPRISES BENJAMIN CARIGNAN	2 036.70	Déneigement Maraîcher-Le Marchand, pelle neige
D	541	ADN COMMUNICATION	45.96	Alertes municipales - déc. 2020
D	548	ATELIER D. LEFEBVRE	55.46	Interrupteur tracteur Vieux presbytère
D	615	NOVEXCO INC.	464.64	Fournitures de bureau
D	669	INFOTECK - SERVICE AFFAIRES	39.09	Mise à jour adresse courriel
R	677	LA CROIX-ROUGE CANA. - DIV. DU QUÉB	170.00	Entente Services aux sinistrés 2021
D	749	TELUS MOBILITE	459.26	Cellulaires-Transmission données aqueduc
D	785	SANTINEL INC.	86.81	Cartouche d'électrodes pour défibrillateur
R	789	ASCENSEURS LUMAR INC.	1 290.48	Travaux plate-forme élévatrice
R	959	GROUPE AKIFER INC.	2 490.36	Analyse vulnérabilité-installation production eau
D	963	LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR	82.95	Petit code des municipalités
-	-	TOTAL	41 100.72	-

LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 11 JANVIER 2021

#	Fournisseur	Description	Montant	
D	796	COGECO CONNEXION	151.97	Ligne téléphonique - Loisirs de Batiscan
D	249	MINISTRE DES FINANCES	79.33	Bail - quai municipal



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS



R	019	PG SOLUTIONS INC.	8 212.66	Contrat d'entretien et des applications
R	076	QUÉBEC MUNICIPAL	201.33	Abonnement annuel 2021
R	087	ASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX	569.13	Renouvellement annuel 2021
R	113	FÉDÉ. QUÉBÉ. DES MUNICIPALITÉS	1 416.17	Renouvellement adhésion 2021
R	388	FERME LABISSONNIÈRE ET FILS	4 882.70	Déneigement - déc 2020
D	797	EQUITRACT MA. ROY INC.	2 178.78	Fourches pour rétrocaveuse
R	539	ENTR. BENJAMIN CARIGNAN	1 231.87	Déneigement Maraîcher-Le Marchand
D	798	REVENU QUÉBEC	604.92	Service rues Lehouillier-Des Jésuites
D	799	HYDRO-QUÉBEC	705.90	Électricité centre comm.-Loisirs de Batiscan
TOTAL			20 234.76	

SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2021

D	SALAIRE NET - ADMINISTRATION	8 804.24	
D	SALAIRE NET - TRAVAUX PUBLICS	12 525.66	
D	SALAIRE NET - SERVICE INCENDIE	459.32	
D	SALAIRE NET - ÉLUS MUNICIPAUX	3 544.62	
D	MINIST. REVENU DU QUÉBEC	13 536.15	Remises-retenues Janvier 2021
D	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	6 091.59	Remises-retenues Janvier 2021
TOTAL DES SALAIRES BRUTS *			44 961.58

FRAIS DE DÉPLACEMENT COMPTES DE DÉPENSES ÉLUS MUNICIPAUX / DG ET DU PERSONNEL

TOTAL

GRAND TOTAL 106 297.06

* Le total des salaires bruts comprend les déductions à la source (impôts retenus, charge sociale des employés des élus municipaux et de la Municipalité).

En vertu du règlement numéro 248-2020 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier au nom de la Municipalité de Batiscan.

D: Délégation

R: Résolution

« **Règlement de délégation** » : **Règlement** adopté en vertu des premier et deuxième alinéas de

l'article 961.1 du Code municipal du Québec, par lequel le conseil délègue aux fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.